

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2008

**2ème séance : 18h15**

- : - : - : - : - : - : -

*Étaient présents :*

Alain MÉTRAL, Maire  
Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Claude LEPAON, Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE Adjoints.

Alain SEVEQUE, Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORÉ, Michel BLOT, Michèle DEBONO, Christian DELANOË, Colette LECOT, Françoise LUAST, Yolanda TESNIÈRE, Françoise BLANCHET, Claude DUGUEY, Fabienne PICAN, Michel CHAIGNON, Jacqueline CORBEAU, Patricia DELAFOSSE, Daniel DEPINCÉ, Conseillères et Conseillers Municipaux.

*Étaient absents excusés :*

Paulette LEMARIGNER (procuration à Annick LAMAZURE),  
Josiane MARAIS (procuration à Dany DAVID), Jean-Pierre  
RUAULT (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), André SIMON  
(procuration à Claude DUGUEY).

*Secrétaire de séance* : Françoise LUAST  
Assistée de Philippe POMMIER, Technicien Territorial.

*Date de convocation* : 08/04/2008

Date d'affichage : 28/04/2008

## **I - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET DE L'EXERCICE 2007 SUR L'EXERCICE 2008.**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BARRÉ, l'assemblée vote **à l'unanimité**, l'affectation du résultat excédentaire du budget fonctionnement 2007 au budget prévisionnel 2008 comme suit :

- Compte 002, résultat de fonctionnement reporté en section fonctionnement : 258 660,12€
- Compte 1068, excédent de fonctionnement reporté en section investissement : 400 000,00€

## **II- TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur MÉTRAL propose, compte tenu de l'avis favorable de la commission des finances en date du 07 avril 2008, d'augmenter les taux d'imposition des 4 taxes directes locales de 2%.

Monsieur DUGUEY annonce que son groupe votera contre cette proposition car il n'approuve pas la nécessité de cette augmentation qu'il juge excessive voire non justifiée.

Monsieur CHAIGNON ajoute « *l'augmentation de ces taux pénalisera les familles modestes qui par ailleurs ne peuvent plus prétendre aux exonérations du conseil général ; c'est pourquoi nous voterons également contre cette augmentation.* »

Monsieur MÉTRAL rappelle la nécessité de dégager les excédents de fonctionnement suffisants pour le remboursement des emprunts de la commune ; l'augmentation proposée permettra de répondre à cette obligation.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BARRÉ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité (19 voix pour, 8 contre)**,

décide d'augmenter les quatre taux de 2% et fixe les taux d'imposition pour l'année 2008 comme suit :



## **III- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2008**

Les groupes d'opposition « Agneaux, dialoguons pour agir » et « ensemble pour Agneaux » souhaitent qu'il soit donné lecture du budget par lignes et non par chapitres.

Pendant l'exposé de Monsieur BARRÉ les précisions suivantes sont demandées :

Par Monsieur DUGUEY :

Ligne 6135 : les locations mobilières correspondent à la location de la machine à affranchir, à la location/entretien des vêtements de travail et à la location ponctuelle d'engins de travaux publics.

Ligne 6228 : les « divers » représentent essentiellement le remboursement à la CCASL des cartes d'abonnements « multimédia », les vérifications techniques annuelles des bâtiments municipaux, la part communale de transport d'enfants dans le cadre d'activités extra scolaires.

Ligne 70388 : le montant des « autres redevances et recettes » est exceptionnel, il s'agit d'un rattrapage sur les 5 dernières années de la redevance d'occupation du domaine public par France Telecom.

Par Messieurs CHAIGNON et DEPINCÉ:

Ligne 6233 : « s'agit il d'un accompagnement financier pour les expositions ? » Non ; cette somme est disponible pour l'organisation éventuelle d'une foire ou une exposition par la commune.

Ligne 7066 : les « redevances services à caractère social » sont générées par les recettes de la Maison de la Petite Enfance.

Les lignes 21578 et 2158 « les libellés sont identiques » : la ligne 21578 est réservée à l'acquisition de matériel et d'outillage affectés à la voirie ;

Idem pour les lignes 2121 et 21721 « les libellés sont identiques » : la ligne 21721 concerne les plantations d'arbres réalisés sur des terrains mis à disposition (sans objet sur Agneaux).

Monsieur DUGUEY observe que les charges à caractère général augmentent de 9,26%. Il s'étonne de l'augmentation des charges de personnel et notamment sur la ligne autre personnel extérieur. Il précise que lors du précédent mandat, où il était adjoint aux finances, il avait réduit ces charges à caractère général ces deux dernières années.

Monsieur MÉTRAL rappelle que l'augmentation des charges est directement liée aux investissements réalisés des dernières années sur la commune, investissements réalisés avec l'approbation de l'ensemble de l'équipe de la précédente mandature.

Il ajoute « *l'équilibre des charges de personnel n'est pas encore assuré ; la prochaine mise en place d'un CTP et d'un CHS CT nécessitera certainement une embauche au service administratif* »

Monsieur CHAIGNON souhaiterait que l'organigramme du personnel de la commune soit communiqué aux élus.

Un document complet sera remis aux conseillers municipaux lors de la prochaine séance du 29 mai 2008.

Ayant entendu les orientations générales du budget 2008 présentées par Monsieur BARRÉ,

Le conseil municipal, **par 19 voix pour et 8 contre**, adopte à la majorité le budget primitif de l'exercice 2008 arrêté comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Investissements	2 985 722.91. €	2 985 722.91 €
Fonctionnement	3 897 389.24. €	3 897 389.24. €
<b>Total</b>	<b>6 883 112.15 €</b>	<b>6 883 112.15. €</b>

#### **IV- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur BARRÉ donne lecture du tableau récapitulatif des propositions de subventions aux associations retenues après avis de la commission des affaires sportives en date du 2 avril 2008, de la commission des affaires culturelles en date du 3 avril 2008 et de la commission des finances en date du 7 avril 2008.

Monsieur DEPINCÉ remarque que la participation de la commune d'Agneaux pour l'achat d'un véhicule de la Banque Alimentaire, devrait s'élever à 1245€ et non 1125€ selon le mode de calcul retenu de 0,25€ pour 4980 habitants actuellement recensés à Agneaux.

Monsieur MÉTRAL prend note de cette précision tout en rappelant qu'il conviendra de vérifier que toutes les communes concernées respectent bien leurs engagements.

Monsieur DUGUEY pose la question sur le bien fondé du versement de subvention à certaines associations depuis plusieurs années.

Monsieur MÉTRAL « *j'assume pleinement la responsabilité de la gestion des finances de l'ancienne mandature, même si il y avait un adjoint aux finances* »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** : décide de verser aux associations pour l'exercice 2008, les subventions telles que figurant sur les annexes jointes.

#### **V- FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2008.**

**A l'unanimité**, l'assemblée municipale décide de participer au Fonds Départemental d'Aide au Jeunes en Difficulté pour un montant de 1 145.40 €.

#### **VI - FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2008.**

**A l'unanimité**, l'assemblée municipale décide de participer au Fonds de Solidarité pour le logement pour un montant de 3 486,00 €.

**VII - SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMÉRIQUE : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE D'AGNEAUX AU TITRE DE LA COMPÉTENCE «ASSISTANCE À L'INFORMATIQUE DE GESTION».**

**A l'unanimité**, l'assemblée municipale décide de désigner **Mr Thierry BILLORE** pour représenter la commune d'Agneaux à l'élection des délégués (15 titulaires et 15 suppléants) de l'assistance à l'informatique de gestion du syndicat mixte Manche Numérique.

**VIII - CRÉATION D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR DES APS DE 1<sup>ère</sup> CLASSE.**

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de créer un poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

**IX - FINANCEMENT PARTICIPATION VOIES ET RÉSEAUX : EXTENSION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES POUR L'ALIMENTATION D'UN LOTISSEMENT RUE NOIRE. SIGNATURE DE LA CONVENTION VERSEMENT PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS D'OCCUPER LE SOL.**

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées rue Noire et d'autoriser le Maire à signer, avec la demanderesse, Madame LUCHESI, la convention de versement préalable à la délivrance des autorisations d'occuper le sol.

**X - RECRUTEMENT POUR BESOINS SAISONNIERS OCCASIONNELS.**

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le maire à créer un poste d'adjoint administratif ou technique de 2<sup>ème</sup> classe temporairement (pour une période allant de 1 à 6 mois maximum) pour répondre aux besoins des services.

**XI – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 MARS 2008.**

A la demande de Monsieur DEPINCÉ, Monsieur MÉTRAL explique que la loi prévoit que le Maire nomme deux propriétaires extérieurs à la commune pour siéger à la commission communale des impôts locaux.

Monsieur DEPINCÉ présente ses excuses au sujet de l'interprétation des propos qu'il a pu tenir vis-à-vis de Monsieur SEVEQUE (déclaration jointe en annexe) ; toutefois il estime ne pas avoir eu de réponse à sa question.

Monsieur MÉTRAL répond « *le Maire est le seul représentant de l'état pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans la commune ; Monsieur SEVEQUE réalise une enquête et c'est à la suite de cette enquête que je déciderai des mesures à prendre* ».

Monsieur DEPINCÉ demande « *quels critères ont déterminé le panel des gens interrogés ? Pourquoi n'avons-nous pas été destinataires de cette enquête ?* »

Monsieur DUGUEY regrette de ne pas avoir reçu ce courrier dont il a pris connaissance auprès d'habitants d'Agneaux.

Par ailleurs, Monsieur DUGUEY souhaite que soit rapportée à ce compte rendu son intervention lors du vote sur les représentants de la commune d'Agneaux à la CCASL. A cette occasion, il a demandé que les projets de la CCASL soient débattus par les élus d'Agneaux.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le règlement intérieur du conseil municipal sera étudié en Bureau et présenté au prochain conseil du 29 mai 2008.

Monsieur DUGUEY demande si une formation est envisagée pour les élus.

Monsieur MÉTRAL répond que lors de la précédente mandature une formation, au demeurant très onéreuse avait été dispensée et qu'il avait été constaté l'absence de nombreux élus.

Est annexée à ce compte rendu la déclaration préalable du groupe d'opposition « Agneaux, dialoguons pour agir » de la séance du 21 mars 2008.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

MÉTRAL

A.